

Le procès-verbal du Conseil communal du 22 décembre

► Points présentés par M. le Bourgmestre

- ▷ A l'unanimité la question orale déposée par Madame Moscufo est abordée en premier point de l'ordre du jour.

• Police

1. Marché à passer par procédure négociée sans publicité relatif à la fourniture de mobilier de bureau. Conditions et mode de passation du marché - Accord unanime

Madame Gérard et Monsieur Jadot quittent la séance.

2. Budget Police. Vote d'un douzième provisoire pour l'exercice 2015 - Accord unanime.

Monsieur M. Paquay, Chef de corps, quitte la séance.

• Coordination générale et planification des politiques locales

Monsieur Jadot rentre en séance.

3. Ordonnance de police administrative relative à la prévention incendie dans les lieux accessibles au public - Accord unanime.

- ▷ Une question orale de Madame Bernadette Vandenberg, Conseillère communale, concernant les parkings réglementés - Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre.

Madame Gérard rentre en séance.

- ▷ Une proposition de motion déposée par Monsieur Johan Vandepaer, Conseiller communal, à l'adresse des autorités fédérales, régionales et communautaires concernant les mesures d'austérité budgétaire. Considérant qu'une proposition de motion alternative est déposée par le groupe PS. Considérant que cette motion est libellée comme suit : « Motion de préservation des moyens des pouvoirs locaux afin de leur permettre d'accomplir leurs missions au service de la population » Considérant que cette proposition est mise aux voix ; Considérant qu'il est procédé par vote à main levée ; Le résultat du vote est le suivant : unanimité. En conséquence la motion alternative est adoptée. La motion initiale n'est pas mise au vote.

► Cabinet du Secrétaire

4. Démission de Monsieur Léon Campstein de son mandat d'Echevin - Accord unanime
5. Adoption de l'avenant au pacte de majorité.

J'invite Monsieur le Directeur général à donner lecture de l'avenant au pacte de majorité déposé entre ses mains en date du 3 décembre 2014. Il est constaté que l'avenant au pacte de majorité déposé répond aux conditions de recevabilité portées par l'article L1123-1 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. L'adoption de l'avenant au pacte de majorité est soumise au vote. Il est procédé en séance

publique et par vote à haute voix. Monsieur le Directeur général procède à l'appel nominal des membres du Conseil dans l'ordre du tableau de préséance. Monsieur le Président vote le dernier. L'avenant au pacte de majorité proposé est adopté par 21 voix « pour » (PS/EPH) 5 voix « contre » (MR/Jadot) 3 abstentions (PTB). En conséquence, l'avenant au pacte de majorité suivant est adopté : Bourgmestre : Daerden Frédéric, 1er Echevin : Ianieri Franco, 2ème Echevin : Lefèbvre Jean-Louis, 3ème Echevin : Namotte André, 4ème Echevin : Thomsin Isabelle, 5ème Echevin : Ochendzan Stéphane, 6ème Echevin : Willems Thierry et Président du CPAS : Laverdeur Christian

6. Validation des pouvoirs et prestation de serment de Monsieur Thierry Willems. Il est constaté que la personne désignée dans l'avenant au pacte de majorité, à savoir Monsieur Thierry Willems ne tombe dans aucun des cas d'incompatibilité visés à l'article L1125-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ; Dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs. Les pouvoirs de Monsieur Thierry Willems sont validés. Le Bourgmestre l'invite alors à prêter, entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. ». Il achèvera le mandat de Monsieur Léon Campstein et prendra ses fonctions le 1er janvier 2015.

• Sécurité

- ▷ Une question orale de Monsieur David Jossaar, Conseiller communal, concernant la présence de Monsieur le Bourgmestre sur le rond-point du site des Hauts Sarts - Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre. A l'unanimité la question déposée par Madame Moscufo est abordée en premier point de l'ordre du jour.
- ▷ Une question orale de Madame Nadia Moscufo, Conseillère communale, concernant l'incendie rue Browning du samedi 6 décembre - Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre.

Messieurs Willems, Akturk, Thonard, Merola, Ochendzan et Madame Cetin quittent la séance.

• Travaux Subsidiés

7. Rénovation urbaine. Aménagement du pôle Hayeneux. Construction d'un boulodrome. Projet de marché de travaux. - Accord par 18 voix « pour » (PS/EPH/PTB) 5 abstentions (MR/Jadot).

Messieurs Thonard et Willems rentrent en séance.

• Aménagement du Territoire

8. Acquisition des terrains constituant l'assiette du nouvel Hôtel de Ville. Accord sur le projet d'acte - Accord par 17 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot)
9. Rénovation urbaine. Quartier « Marexhe ». Réalisation des actions du programme aux conditions de l'arrêté ministériel de subvention 2014-a et de la convention l'accompagnant. Accord - Accord unanime
10. Rénovation urbaine. Quartier « Marexhe ». Réalisation des actions du programme aux conditions de l'arrêté ministériel de subvention 2014-b et de la convention l'accompagnant. Accord - Accord unanime

• Enseignement

11. Co.Pa.Loc. – Procès-verbal de la séance du 08 octobre 2014 – Prise d'acte - Pris acte
12. Adhésion de la Ville Herstal au Réseau International des Cités de l'Education - Accord unanime

Messieurs Akturk, Merola, Ochendzan et Madame Cetin rentrent en séance.

• Budget

13. Budget Communal pour l'exercice 2015 - Approuvé par 21 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot).

► Points présentés par M. L'Echevin Franco Ianieri

Monsieur Merola quitte la séance.

• Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

14. URBEO. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 - Accord par 20 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot) - Accord par 20 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot).
15. URBEO. Octroi d'une subvention en capital pour l'exercice 2014 - Accord par 20 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot) - Accord par 20 voix « pour » (PS/EPH) 8 voix « contre » (MR/PTB/Jadot).
16. F.E. Notre-Dame de Bon Secours. Modification budgétaire n° 2 de 2014 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
17. F.E. Notre-Dame de Bon Secours. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
18. Eglise protestante de Herstal. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
19. F.E. Saint-Hubert. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
20. F.E. Saint-Etienne. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
21. F.E. de l'Immaculée Conception. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
22. F.E. de la Vierge des Pauvres. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
23. F.E. Notre-Dame de la Licour. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).
24. F.E. Saint-Remy. Budget 2015 - Accord par 23 voix « pour » (PS/EPH) 5 abstentions (PTB/Croisier/Jadot).
25. F.E. Saint-Lambert. Budget 2015 - Accord par 4 voix « pour » (EPH/Jossaar) 24 abstentions (PS/MR/PTB/Jadot).

• Sports

26. CFC Pontisse. Rénovation du site de l'ancienne Bure à 4040 Herstal. Relogement du CFC Pontisse sur le terrain de la SRL, rue des Mésanges 1 à 4041 Vottem. Restitution de la subvention octroyée. Autorisation d'ester en justice - Accord unanime

• Commerce local

27. Festivités publiques – Subvention annuelle aux Comités des Commerçants Grand-rue – Large Voie – Contrôle de l'utilisation de la subvention 2013 - Accord unanime
28. Festivités publiques – Subvention annuelle aux Comités des Commerçants – Comités des Commerçants Laixheau – Contrôle de l'utilisation de la subvention 2013 - Accord unanime
29. Festivités publiques – Subvention annuelle aux Comités des Commerçants – Comité des Commerçants Herstal – Centre – Dumonceau – Contrôle de la subvention 2013 - Accord unanime

► Points présentés par M. l'Echevin Jean-Louis Lefèbvre

• Voirie

30. Elargissement partiel de la rue de l'Agriculture à 4040 Herstal suivant plan d'alignement approuvé par Arrêté Royal du 3 octobre 1951. Emprise de 148,44 mètres carrés à prendre dans la parcelle cadastrée 4ième division, section F, numéro 562 appartenant à la Fabrique d'Eglise de la paroisse Notre-Dame à Herstal. Acceptation de l'estimation et principe de l'acquisition - Accord unanime

• Bâtiments

31. Achat de tentes pliables pour le service des bâtiments. Projet de marché de fournitures - Accord unanime

32. Achat d'une roulotte vestiaire de chantier et de deux containers pour les outils de chantier destinés au service des Bâtiments (maçons). Projet de marché de fournitures - Accord unanime

• Gestion et suivi des chantiers de travaux

33. Assurances tous risques chantiers – Plan triennal 2010-2012. Egouttage et amélioration de la rue Malvoie. Dépense supplémentaire. Facture acceptée - Accord unanime

34. Rénovation urbaine. Démolitions et réaménagement des abords des habitations sises boulevard Ernest Solvay 69 et 70, rue Hayeneux 49 ainsi que l'ancien hangar communal à Herstal. Marché n° BDE/RB/RU/1-2011. Etat d'avancement n° 11/décompte final et amendes de retard pour dépassement du délai d'exécution - Accord unanime

35. Rénovation urbaine/Feder. Réaménagement des voiries du pôle Marexhe-Gare à Herstal. Marché de services par procédure négociée sans publicité pour l'évacuation et le traitement des terres excavées polluées. Projet de marché - Accord unanime

▷ Une question orale de Monsieur Johan Vandepaer, Conseiller communal, concernant la sécurité rue Petite Voie - Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué.

• Mobilité

▷ Une question orale de Monsieur David Jossaar, Conseiller communal, concernant l'arrêt de bus situé Place Licour sur la déserte en face du funérarium Besem - Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué.

Madame Thomsin quitte la séance.

• Urbanisme

36. Permis d'urbanisme n° 230/2013. Emprise gratuite de 12 mètres carrés à prendre dans la parcelle rue du Nouveau Siège 54 à 4041 Milmort, cadastrée 8ième division, section B, n° 744 D3 appartenant à la SPRL Liegimmo. Accord sur le projet d'acte - Accord unanime

37. Permis d'urbanisme n° 230/2013. Emprise gratuite de 12 mètres carrés à prendre dans la parcelle rue du Nouveau Siège 54 à 4041 Milmort, cadastrée 8ième division, section B, numéro 744 D3 appartenant à la SPRL Liegimmo. Accord locatif avec Monsieur Jacquemin. Accord sur le projet d'acte - Accord unanime

38. Permis d'urbanisme n° 296/2013. Requête d'Infrabel I – I Area SE, rue Ernest solvay 1 à 4000 Liège. Création d'une nouvelle voirie reliant la rue Jean Lamoureux et la rue Faurieux à 4040 Herstal. Article 129 quater du CWATUPE - Accord unanime

39. Permis d'urbanisme n° 117/2014. Démolition d'une maison et de ses annexes rue du Bellenay 71B à 4040 Herstal, sur la parcelle cadastrée division 1, section C, numéro 259 S3 – Requête de MD Tech SPRL, représentée par Madame Marielle Di Troia et Monsieur Daniel Di Troia – Emprise gratuite au droit du bien concerné suivant l'alignement approuvé par Arrêté Royal su 24 juillet 1939. Article 129 quater du CWATUPE - Accord unanime

40. Permis d'urbanisme n° 142/2014 – Construction d'un immeuble de 2 appartements avec un car port rue du Nouveau Siège à 4041 MILMORT, sur les parcelles cadastrées section B n° 744 M3 – Requête de

Monsieur et Madame Martocchia – Cardillo. Emprise gratuite de 13 m2 au droit du bien concerné suivant l'alignement approuvé par Arrêté Royal du 19 octobre 1955 - Accord unanime

41. Emprise gratuite de 18 m², 5ième division, section G, non cadastrée et cession gratuite de la rue du Sergent Merx à 4040 Herstal à la Ville de Herstal. Biens appartenant à la SPRL Gryfin, représentée par son curateur, Maître Paquot, avocat à Liège. Accord sur le projet d'acte - Accord unanime

- **Gestion des biens immobiliers communaux**

42. Location d'une partie de la parcelle sise rue Pied du Bois Gilles à 4040 Herstal, cadastrée 4ième division, section F, numéro 682 F, pour une contenance de 394 mètres carrés louée à Monsieur Jacques Albert, rue Sur les Thiers 241 à 4040 Herstal. Convention du 25 septembre 2008. Résiliation - Accord unanime

43. Terrain sis n°103 rue Pied du Bois Gilles. Convention d'occupation. Requête de Madame Josiane Koch - Accord unanime

44. Mise à disposition d'une partie de la parcelle communale sise à 4040 Herstal, Esplanade de la Paix, cadastrée 3ième division, section E, n° 85 E2 pour creuser une tranchée de +- 8 m de long et d'une profondeur de 1,5 m. - Accord unanime

45. Biens communaux. Cession à Urbéo et réduction de patrimoine - Accord par 19 voix « pour » (PS/EPH) 7 voix « contre » (MR/PTB) 1 abstention (Jadot).

Madame Thomsin rentre en séance.

► **Points présentés par M. l'Echevin Stéphane Ochendzan**

- **Population**

46. Marché à passer par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'un système de file d'attente interactif (en ce compris le service complet d'installation du système ainsi que la formation de base du logiciel ad hoc dispensée par l'adjudicataire aux préposés), ainsi que des écrans d'appel pour le public - Accord unanime

► **Points présentés par M. l'Echevin Léon Campstein**

- **Environnement**

47. Collaboration entre la Ville de Herstal et la SCRL Intercommunale Intradel relative à la création du Recyparc de Herstal 2 – chaussée Brunehaut à 4042 Liers. Accord de principe, quant à la participation (non estimée) de la Ville dans le financement de l'infrastructure - Accord unanime

- **Propreté Publique**

▷ Une question orale de Madame Bernadette Vandenberg, Conseillère communale, concernant le ramassage des immondices, pmc et cartons - Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué.

► **Points présentés par M. Christian Laverdeur, Président du Conseil de l'Action sociale**

- **Plan de Cohésion sociale**

48. Convention entre la Ville de Herstal et la Société Régionale du Logement de Herstal - Accord unanime

49. Convention de partenariat à passer avec l'intercommunale ISoSL et la Ville de Herstal dans le cadre du plan de cohésion sociale pour le projet « restauration solidaire » - Accord unanime